



Programme de la formation du 05/12/2022

Introduction à la réglementation sur les armes et à leur manipulation.

Durée : 6 heures (9h30-17h00).

Profils des stagiaires

- Commissaires-Priseurs Judiciaires installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Apprendre à manipuler une arme découverte dans un inventaire ou reçue à l'Hôtel des ventes.
- Connaître la législation permettant de détenir, conserver ou vendre une arme aux enchères publiques.

Plan du déroulé de la formation

- 9h00-9h30** : Café d'accueil.
- 9h30-12h00** : Approche des armes, critères de reconnaissance, manipulation lors de la découverte d'une arme.
- 12h00-13h30** : Pause déjeuner.
- 13h30-16h30** : Réglementation sur les armes, démarches administratives, Livre de Police Numérique, Registre Général des Armes.
- 16h30-17h00** : Quizz et correction.

Equipe pédagogique

Intervenant : M. Hervé MATOUS, expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Agen et membre de l'Union Française des amateurs d'armes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques.
- Etudes de cas concret.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

A l'issue de la formation, le formateur distribuera aux stagiaires un quizz de 8-10 questions portant sur le programme. Les réponses des stagiaires seront ensuite corrigées à l'oral par le formateur.